

Projet de réfection de l'avenue Greenfield, de la rue Main, de l'avenue Hawthorne et autres

Questions et réponses de la consultation publique de janvier et de février 2023

Question	Réponse
<p>Des préoccupations ont été exprimées concernant la perte de places de stationnement sur l'avenue Greenfield en raison de l'ajout de pistes cyclables.</p>	<p>L'ajout de pistes cyclables sur l'avenue Greenfield, jumelée à la mise en place d'installations de transport en commun (arrêts d'autobus) après la mise en œuvre du train léger, a entraîné une réduction du nombre de places de stationnement disponibles sur l'avenue Greenfield. Cette perte sera compensée par l'ajout de places sur la rue Montcalm, entre l'avenue Greenfield et la rue Concord, ainsi que sur la promenade Echo, entre les rues Main et Concord.</p>
<p>Les arbres seront-ils protégés pendant les travaux?</p>	<p>Les arbres qui doivent être conservés seront protégés pendant les travaux. Les dispositions du contrat obligent l'entrepreneur à utiliser certaines mesures de protection. Il doit notamment clôturer les zones entourant les arbres et protéger le tronc de ceux-ci lorsqu'il exécute des travaux à proximité afin de ne pas endommager l'écorce. Aux endroits où des travaux doivent être effectués dans la zone d'enracinement critique, l'entrepreneur doit recourir à des pratiques exemplaires pour perturber les arbres le moins possible. Des discussions avec les Services forestiers de la Ville auront lieu au besoin.</p>
<p>Des arbres seront-ils abattus?</p>	<p>Certains arbres devront être abattus pour permettre l'ajout de pistes cyclables surélevées et la réalisation d'autres caractéristiques géométriques qui rendent ce projet conforme aux normes actuelles de la Ville d'Ottawa. Veuillez consulter le plan « 02 — Plan de géométrie routière » sous l'onglet « Consultation publique » sur le site Web du projet pour voir quels arbres doivent être abattus (marqués d'un X). Sur ce même plan, les nouveaux arbres prévus sont désignés par des cercles verts.</p> <p>L'architecte paysagiste de l'équipe responsable des études techniques, en collaboration avec les Services forestiers de la Ville, a procédé à l'examen des arbres à abattre afin de déterminer si le recours à d'autres méthodes de construction pouvait permettre de sauver ces arbres. Lorsque c'était possible, tout a été mis en œuvre pour sauver les arbres. Malheureusement, dans certains cas, l'abattage était inévitable.</p> <p>Les nouvelles plantations d'arbres qui auront lieu dans l'emprise ont été établies en consultation avec les Services forestiers de la Ville. Les recommandations relatives aux espèces d'arbres et d'arbustes proposées sont fondées sur de nombreux facteurs comme la tolérance aux sels, la taille du couvert, la croissance des racines, la tolérance aux maladies et l'emplacement par rapport aux bâtiments adjacents, aux infrastructures de service public. L'objectif était de sélectionner les espèces indigènes qui ont les meilleures chances de se développer dans l'environnement urbain. À de nombreux endroits dans les limites du projet, l'espace disponible dans l'emprise de la Ville est limité et ne permet pas la plantation d'arbres. La Ville peut aussi discuter avec certains résidents qui disposent d'un terrain à l'avant pour voir s'il est possible de planter, sur leur propriété, des arbres qui pourraient profiter à toute la collectivité.</p>

Projet de réfection de l'avenue Greenfield, de la rue Main, de l'avenue Hawthorne et autres

Questions et réponses de la consultation publique de janvier et de février 2023

Question	Réponse
<p>Quelles sont les mesures de modération de la circulation proposées?</p>	<p>Le projet a été conçu conformément aux lignes directrices de la Ville d'Ottawa en matière d'aménagement des rues locales à 30 km/h. Il comprend notamment l'ajout de dos d'âne allongés, d'avancées de trottoir et de rétrécissements de la chaussée dans les rues résidentielles. Les mesures de modération de la circulation proposées sont présentées dans les dessins géométriques publiés sur le site Web du projet.</p> <p>Les lignes directrices relatives à la gestion de la circulation peuvent être consultées, à titre d'information générale, sur : https://ottawa.ca/fr/les-rues-residentielles-locales-trousse-doutils-de-moderation-de-la-circulation-30-kmh</p> <p>L'avenue Greenfield, la rue Main et l'avenue Hawthorne étant des voies de circulation de catégorie supérieure et étant situées sur des itinéraires réservés aux camions, des itinéraires de déviation d'urgence de l'autoroute 417 et des itinéraires d'autobus, de nombreuses mesures de gestion de la circulation ne conviennent pas.</p>
<p>Quels points ont été pris en considération pour résoudre le problème de vibrations causées par les gros véhicules sur l'avenue Greenfield?</p>	<p>Les concepteurs du projet se sont efforcés, dans la mesure du possible, de déplacer les structures et les couvercles des regards hors de la zone de passage des roues des véhicules. La fondation et le revêtement de la nouvelle chaussée sont également mis aux normes selon la catégorie de voie de circulation et les véhicules prévus, ce qui devrait réduire l'ampleur des vibrations dérangeantes.</p>
<p>Quel est le calendrier prévu pour l'exécution des travaux?</p>	<p>Veillez consulter les diapositives 20 à 28 du fichier « Présentation » publié sur le site Web de la Ville d'Ottawa sous l'onglet « Consultation en ligne ». L'échelonnement annuel des travaux prévus, coordonné avec l'entrepreneur (AECON), est présenté sur ces diapositives.</p> <p>D'autres mises à jour périodiques seront communiquées sur la page Web et par l'entremise du bulletin du projet lorsque les travaux à venir auront une forte incidence certains tronçons de rue et sur la circulation.</p>
<p>Pouvez-vous expliquer les modifications apportées aux bandes cyclables et au stationnement sur l'avenue Hawthorne?</p>	<p>Dans le cadre du projet, une voie en direction ouest sur l'avenue Hawthorne, entre la rue Main et la promenade Colonel-By, sera éliminée et remplacée par une piste cyclable en direction ouest. La mise en place d'une installation surélevée à cet endroit n'est pas possible en raison de la présence d'une conduite d'eau principale de fort diamètre à faible profondeur le long de la bordure nord. La présence de cette conduite principale de fort diamètre empêche le déplacement des puisards à un autre endroit sur la chaussée. Le stationnement en dehors des périodes de pointe du côté nord de l'avenue Hawthorne sera éliminé.</p> <p>Le côté sud de l'avenue Hawthorne conservera environ la même configuration que celle actuelle, et le stationnement y sera maintenu en dehors des périodes de pointe. Les arrêts d'autobus situés sur l'avenue Hawthorne en direction est ont été maintenus environ là où ils se trouvent actuellement; des déplacements mineurs ont toutefois été effectués pour les rendre conformes aux exigences actuelles d'OC Transpo. La bande cyclable en direction est depuis le pont Pretoria traversera la promenade Colonel-By, où les cyclistes pourront accéder à un sentier polyvalent sur la promenade Colonel-By et la promenade Echo au sud et se rendre à l'aménagement cyclable en direction est situé sur l'avenue Graham.</p>

Projet de réfection de l'avenue Greenfield, de la rue Main, de l'avenue Hawthorne et autres

Questions et réponses de la consultation publique de janvier et de février 2023

Question	Réponse
<p>Pour quelle raison les virages à gauche sont-ils interdits à l'intersection de la promenade Colonel-By et de la rue Main?</p>	<p>Pour permettre les virages à gauche à cette intersection, une voie de virage à gauche et une voie de virage à droite pour sortir de la rue Main seraient nécessaires à l'intersection pour éviter que la circulation refoule sur la rue Main. Malheureusement, cet endroit restreint n'est pas adapté à l'ajout d'une voie supplémentaire. L'interdiction d'aller de la rue Main à la promenade Colonel-By en direction sud doit demeurer en vigueur pendant les travaux. Les modifications apportées à la géométrie de la voie publique qui ont été effectuées à cette intersection et qui seront poursuivies dans le cadre du contrat principal ont pour but de permettre aux piétons et aux cyclistes de traverser l'intersection de la promenade Colonel-By et de la rue Main en toute sécurité.</p> <p>En consultation avec la CCN, qui est l'autorité en matière de voirie pour la promenade Colonel-By, on a décidé de maintenir l'interdiction de tourner à gauche en raison des refoulements prévus sur la rue Main en direction ouest et est qui pourraient vraisemblablement découler de ce changement.</p>
<p>Avec qui dois-je communiquer si mon service d'eau est interrompu de manière inattendue pendant les travaux?</p>	<p>Les avis de travaux distribués à tous les résidents contiennent les coordonnées des personnes avec qui communiquer en cas de problème pendant les travaux. Les coordonnées de ces personnes-ressources sont également mentionnées sur le site Web du projet. Vous pouvez également communiquer avec le 3-1-1.</p>
<p>Quelles sont les perturbations/répercussions prévues pendant les travaux?</p>	<p>Bien que la Ville et l'entrepreneur prennent toutes les dispositions possibles pour limiter les répercussions sur les résidents et les entreprises, certaines périodes de travaux auront des conséquences directes ou indirectes sur la vie quotidienne des résidents. La Ville d'Ottawa est déterminée à respecter les besoins des résidents et à maintenir l'accès à leurs résidences tout en assurant une exécution sécuritaire et efficace du projet. Les répercussions prévues comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des interruptions momentanées de l'approvisionnement en eau afin d'isoler le chantier, de mettre en place un système temporaire d'approvisionnement en eau hors sol et de rebrancher votre service d'approvisionnement en eau au nouveau système; • l'interdiction du stationnement sur rue pour faciliter la construction de la nouvelle infrastructure; • l'interdiction momentanée de l'accès aux entrées de cour lorsque des travaux seront effectués devant les résidences. Les résidents dont les entrées de cour seront bloquées se verront offrir des laissez-passer de stationnement sur rue; • dans de nombreux cas, il y aura peu ou pas de travaux réalisés sur des propriétés privées. Les travaux qui auront lieu près de la limite des propriétés consisteront à remplacer les conduites de branchement d'eau et d'égout et à effectuer des travaux mineurs de nivellement et d'aménagement paysager pour faire la liaison avec les cours avant adjacentes. Si des travaux sont nécessaires sur une propriété privée, le propriétaire en sera informé à l'avance; • pendant la durée des travaux, la circulation sera perturbée temporairement, mais la circulation locale sera maintenue. Dans certains cas, la voie publique pourra être limitée à la circulation locale uniquement ou transformée temporairement en voie à sens unique; • les niveaux élevés de bruit et de vibrations pourraient être importants pendant les heures de travail. Le Règlement sur le bruit de la Ville d'Ottawa (2017-255) autorise les activités de construction en semaine entre 7 h et 22 h. Le samedi, les travaux sont autorisés entre 7 h et 22 h, tandis que le

Projet de réfection de l'avenue Greenfield, de la rue Main, de l'avenue Hawthorne et autres

Questions et réponses de la consultation publique de janvier et de février 2023

	<p>dimanche, les jours fériés et les jours de fête, ils le sont entre 9 h et 22 h. Si des travaux de nuit ou de fin de semaine sont requis dans le cadre de ce projet, la Ville vous en informera à l'avance. Une exemption au Règlement sur le bruit devra être obtenue pour les travaux de nuit, et celle-ci sera indiquée dans le même avis;</p> <ul style="list-style-type: none">• les travaux peuvent générer de la poussière, mais celle-ci sera atténuée par le balayage des rues, l'application de produits abat-poussière, etc.
<p>Aurai-je accès à mon entrée de cour pendant les travaux et quelles seront les conséquences sur la collecte des ordures?</p>	<p>Accès aux entrées de cour Pendant les travaux, l'entrepreneur est tenu de permettre aux propriétaires d'avoir accès à leur entrée de cour. Dans les cas où l'accès aux entrées de cour ne pourra être assuré en raison de la nature des travaux exécutés (comme l'installation de conduites devant l'entrée de cour, la construction de bordures et de trottoirs et la prise du béton), l'entrepreneur donnera un préavis de 24 heures à cet effet. Si les travaux vous empêchent d'avoir accès à votre entrée de cour, un permis de stationnement temporaire sur rue (formulaire orange) vous sera remis pour vous permettre de vous stationner sur la rue dans un rayon de deux pâtés de maisons de votre résidence.</p> <p>Collecte des déchets L'entrepreneur connaît le calendrier de la collecte des ordures et est tenu de maintenir l'accès pour que le véhicule du service de collecte puisse ramasser les ordures en bordure du trottoir. Si l'accès au véhicule est interrompu pour quelque raison que ce soit, l'entrepreneur est tenu de déplacer les bacs de déchets de la bordure du trottoir jusqu'à un point de collecte où ils pourront être vidés. Les bacs vides seront ensuite retournés aux propriétaires ou aux entreprises concernés.</p> <p>Répercussions sur le stationnement sur rue et les entrées de cour Afin de permettre l'exécution des travaux dans les délais impartis, le stationnement sur rue pourrait être interdit pendant les travaux. Des panneaux indicateurs seront installés 24 heures à l'avance aux endroits où il sera interdit de stationner.</p>
<p>Pourquoi des pistes cyclables sont-elles prévues de chaque côté de l'avenue Greenfield? Pourquoi ne pas aménager une seule piste cyclable bidirectionnelle sur le côté sud de l'avenue Greenfield?</p>	<p>Les plans actuels des pistes cyclables surélevées de l'avenue Greenfield permettent de séparer tous les modes de transport. Un sentier polyvalent exige que les cyclistes et les piétons partagent une même installation et offre donc un niveau de service inférieur à ces derniers. En outre, les passages des sentiers polyvalents aux intersections, dotées de feux ou non, sont problématiques, car leur nature bidirectionnelle peut ne pas correspondre aux attentes des conducteurs. Lorsque de nouveaux aménagements pour piétons et cyclistes sont conçus, notre objectif est de séparer ces modes de transport lorsque cela est possible.</p>